

FEVRIER
2017

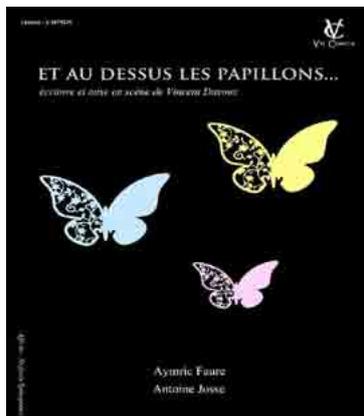
Flash info

 Saint-Père
Marc en Poulet

www.ville-saint-pere.fr
facebook Mairie de Saint-Père



L'association 1,2,3 FORT ! présente
La pièce de théâtre



FORT de ST PERE
Arsenal

Samedi 18 mars à 20 h 30

RESERVATION : fortstpere@gmail.com ou au 06 77 06 99 90

SIVU «Animation à la Vie Sociale»



Courriel : enfancejeunesse.sivu@orange.fr
Tél : 02 23 16 05 47 - 06 77 10 31 48 - Site internet : <http://sivu35430.fr>

CENTRE DE LOISIRS : 2 ANS 1/2 - 12 ANS

Accueil pendant les vacances d'hiver de 7h30 à 19h. Inscription pour 3 jours minimum obligatoire. Thème retenu «Graines d'astronomes» : observer, expérimenter, réaliser et jouer en faisant de l'astronomie. Sorties proposées :

- Mardi 14 février : «Max Aventure» pour les 2 - 6 ans.
- Mercredi 15 février : «Grand jeu» au Fort de Saint-Père.
- Mercredi 22 février : spectacle à l'Odyssée (Dol de Bretagne) «Les Kourtes Pat'» pour les 6 - 12 ans.
- Vendredi 24 février : «laser game» pour les 7 - 10 ans.

ANIMATION JEUNESSE

Séjour ski pour les ados du 15 au 25 février à Candanchu.

IMPORTANT - À VOS AGENDAS !

- Vide grenier : dimanche 21 mai.
- Réservez les 10 et 11 juin prochain pour participer à la grande manifestation : « **Le S.I.V.U. fait son festival - 2^e** » au Fort de Saint-Père.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

RAPPEL : vos dossiers de demande de Carte Nationale d'Identité sont instruits, depuis le 1^{er} décembre, par la Mairie de Saint-Malo, les Mairies annexes de Saint-Servan et Paramé et à l'antenne de Bougainville. Un formulaire de pré-demande en ligne est disponible sur le site : <https://pre-demande-cni.ants.gouv.fr>. Contact : Tél. **02 99 40 71 11**

ÉLECTIONS 2017



PRÉSIDENTIELLES : 1^{er} tour d'élection, dimanche 23 avril 2017 ; 2^e tour dimanche 7 mai 2017.

LÉGISLATIVES : 1^{er} tour d'élection, dimanche 11 juin ; 2^e tour dimanche 18 juin 2017.

CARTE ÉLECTORALE : courant mars, tous les électeurs recevront, à leur domicile une nouvelle carte électorale. Si fin mars vous ne l'avez pas reçue, contactez la mairie au **02 99 58 81 06** pour vérifier, avec nos services, votre bonne inscription sur les listes électorales.

RECENSEMENT



BIENTÔT 16 ANS ? Dans les 3 mois qui suivent leur 16^e anniversaire, filles et garçons doivent se faire recenser à la mairie qui délivre une attestation de recensement et transmet le dossier en vue de la convocation à la Journée de Défense et Citoyenneté (JDC). La JDC est obligatoire pour toute inscription à un examen (BAC, CAP, BEP, concours...) et pour le permis de conduire. Un recensement tardif, c'est une convocation tardive à la JDC, l'impossibilité de s'inscrire à un examen, et une non-inscription automatique sur les listes électorales. Pièces à fournir : Carte Nationale d'Identité et livret de famille des parents.

VOS DÉMARCHES



LÉGALISATION DE SIGNATURE : SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT !

Elle sert à authentifier votre propre signature sur des actes sous seing-privé (par exemple : acte notarié). Pour cela, vous devez vous adresser à la mairie et présenter :

- La pièce à légaliser (si le document est en langue étrangère, il doit être accompagné d'une traduction en français).
- Une pièce d'identité sur laquelle figure votre signature, à défaut de pièce d'identité, vous devez être accompagné de 2 personnes témoins (munies de leurs pièces d'identité et d'un justificatif de domicile).

Vous devrez signer le document devant le maire ou la personne désignée par lui. **Il faut impérativement prendre contact avec la Mairie afin de convenir d'un rendez-vous.**

VOYAGE DES MINEURS



DEPUIS LE 15 JANVIER 2017, MISE EN PLACE DE L'AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Tous les enfants mineurs qui voyagent à l'étranger sans être accompagné de l'un de leurs parents doivent **OBLIGATOIREMENT** présenter les 3 documents suivants :

- L'autorisation de sortie du territoire (AST) signée par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale. Ce formulaire est à télécharger sur le site : www.service-public.fr.
 - La photocopie du titre d'identité du parent signataire (carte d'identité ou passeport).
 - Sa pièce d'identité valide : carte d'identité ou passeport + le visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination (à vérifier sur le site diplomatie.gouv.fr).
- Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.

BIBLIOTHÈQUE



Venez rencontrer Françoise Péan, la nouvelle présidente de la bibliothèque «La Vague des Mots» ainsi que les membres de l'association. Ils seront ravis de vous conseiller et vous orienter dans vos choix de lecture.

HORAIRE D'OUVERTURE : les lundis et mercredis de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h.

SERVICE-PUBLIC.FR

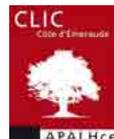


SITE OFFICIEL DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE : service-public.fr vous permet de connaître vos droits et d'effectuer vos démarches en ligne dans de nombreux domaines : papiers et citoyenneté, famille, santé, travail, logement, transport, argent, justice, étranger, loisirs, etc. Connectez-vous pour en savoir plus : service-public.fr

ACCUEILLANT FAMILIAL

UN MÉTIER À DÉCOUVRIR. Vous aimez le contact humain. Vous souhaitez offrir à une personne, un environnement paisible et sécurisant afin de contribuer au maintien de son autonomie et votre logement dispose de chambres pour accueillir une à trois personnes. Votre famille vous soutient dans ce projet. Vous pouvez devenir accueillant familial pour personnes âgées ou en situation de handicap. Demandez à être agréé par le département d'Ille-et-Vilaine. Tout renseignement au Centre Hospitalier de Saint-Malo auprès d'Aurélié Lebreton et de Marie Suzanne. **02 99 21 27 90.**

CLIC CÔTE D'ÉMERAUDE



CAFÉ DES AIDANTS : Temps d'échange de 15h à 16h30 à Dinard (Le Beauséjour - 2 rue de Saint-Lunaire). Mardi 28 février. Thématique : «Être aidant et en bonne santé».

FORMATION DES AIDANTS : elle permet de mieux appréhender le rôle d'aidant. 1^{er} module, lundi 27 février de 14h à 17h à la Richardais. Inscription obligatoire au **02 99 16 88 76.**

PERMANENCES : jeudis 9 et 23 février - Mairie de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine, sur rendez-vous uniquement au **02 99 16 88 76.**

DÉCHETS - FÉVRIER

BACS JAUNES (le recyclable) : vendredis 3 et 17 février.

ORDURES MÉNAGÈRES : tous les jeudis, ramassage tôt le matin, sortir les bacs la veille au soir.



CÉLÉBRATIONS



MESSES LES SAMEDIS À 18H :

4 février au Tronchet ; 11 février à La Ville ès Nonais ; 18 février à Lillemer ; 25 février à Saint-Guinoux.

MESSES LES DIMANCHES À 10H30 :

5 février à Châteauneuf ; 12 février à Plerguer ; 19 février à Châteauneuf ; 26 février à Plerguer.

MOT DU JARDINIER



«Février le plus court des mois est de tous le plus surnois.»

À VOS AGENDAS



SAMEDI 25 FÉVRIER : en soirée, fest-noz organisé par l'association la Parbatte - Salle polyvalente.

SERVICES MUNICIPAUX

HORAIRE SERVICES MUNICIPAUX

Afin de simplifier vos démarches auprès de nos services, la municipalité a souhaité harmoniser les horaires d'ouverture du centre technique et de la mairie.

ACCUEIL MAIRIE : du lundi au vendredi de 8h à 12h30, le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30. Le samedi de 9h à 12h. Tél. **02 99 58 81 06.** Fax : **02 99 58 23 20.**

Courriel : contact@ville-saint-pere.fr

CENTRE TECHNIQUE - urbanisme et travaux : du lundi au vendredi de 8h à 12h30, le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30. Contact : Jérôme Cario. Tél. **02 99 80 10 51.** Fax **02 99 80 10 97.** Courriel : jerome.cario@ville-saint-pere.fr

CANTINE - GARDERIE. Horaires garderie : de 7h30 au début des cours et de la fin des cours à 19h. Contact : Véronique Scudeler. Tél. **02 99 58 81 17.**

Courriel : veronique.scudeler@ville-saint-pere.fr

SALLE POLYVALENTE : permanences le lundi de 9h à 12h et vendredi de 14h15 à 17h ou sur rendez-vous.

Contact : Catherine Brebel. Tél. **02 99 58 21 54.**

Courriel : catherine.brebel@ville-saint-pere.fr

LE FORT : permanences du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Contact : Christian Grandjouan. Tél. **02 99 58 42 53.**

Courriel : christian.grandjouan@ville-saint-pere.fr

DÉCHÈTERIE LA HALTE : ouverture le lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h30 à 12h et 14h à 18h. Fermée jeudi, dimanche et jours fériés. Tél. **02 99 58 47 20.**

LA VÉRITÉ SUR...



LE FONCTIONNEMENT MUNICIPAL : le Conseil Municipal s'est réuni en séance plénière 6 fois en 2016, soit en moyenne une fois tous les 2 mois. La municipalité (mairie et adjoints) se réunit une fois par semaine. Les adjoints en charge d'une délégation sont présents chaque jour au sein des services municipaux. Vous pouvez consulter les délibérations sur le site de la commune : www.ville-saint-pere.fr (rubrique : vie municipale/conseil municipal/séances du conseil municipal).



PERMANENCES DES ÉLUS

Jean-François RICHEUX : tous les jours sur rendez-vous.

Thierry NUSS - 1^{er} adjoint en charge des finances, budget, personnel, affaires scolaires, enfance-jeunesse, associations : sur rendez-vous.

Elisabeth LE PAPE - 2^e adjointe en charge de l'urbanisme, personnes âgées, CCAS, protocole, animation, jumelage : sur rendez-vous.

Loïc CAVOLEAU - 3^e adjoint en charge des travaux des grands projets d'aménagement, véhicules, bâtiments, accessibilité, sécurité, défense nationale : sur rendez-vous.

Chantal BESLY - 4^e adjointe en charge de l'environnement, des espaces verts, communication et affaires funéraires : sur rendez-vous.

Jean-Luc LECOLANT - 5^e adjoint en charge des travaux en régie, assainissement et eaux pluviales, voirie, affaires agricoles, étangs et forêts : sur rendez-vous.

Feuille d'information mensuelle - complément au bulletin municipal

Éditée par la commune de Saint-Père Marc en Poulet, Mairie, 6 rue Jean Monnet 35430 Saint-Père Marc en Poulet

Tél. **02 99 58 81 06** contact@ville-saint-pere.fr www.ville-saint-pere.fr

Directeur de la publication : Jean-François Richeux - Chef d'édition : Chantal Besly - Responsable de rédaction : Yves Bernard - Conception et réalisation : Christèle Hervé
Comité de Rédaction : Anne-Françoise Gautier, Elisabeth Le Pape, Claudie Videment, Thierry Nuss, Guy Richeux, Nicole Kérisit.